

Philippe Askenazy

Le gouvernement prend le risque d'étendre la contestation

Les précisions données sur la réforme montrent que ni les partisans d'ajustements nécessaires au système actuel, ni les défenseurs de l'établissement immédiat d'un « système universel » n'ont été entendus, constate l'économiste

Peu spectaculaire sur la forme, la très longue intervention du premier ministre, mercredi 11 décembre, l'était sur le fond. Pour la première fois, dans une démocratie libérale, un paramètre essentiel d'une politique qui touche tous les citoyens – ici la génération concernée par le système par points – a été déterminé en référence à... l'âge du capitaine. Certains y verront une dérive supplémentaire de la V^e République centrée sur la personnalité du président, ou l'attribueront à l'égoïsme d'un homme de pouvoir.

La défaite des « experts » est également lourde. Tout système de retraite présente des failles et des avantages. Ceux qui prônaient des ajustements nécessaires du système actuel ont été ignorés. Ceux qui défendaient un système par points plaidaient naturellement pour l'application de ce « meilleur système » le plus tôt possible. Ils n'ont pas été écoutés non plus. Pire encore, l'introduction d'un âge pivot tue le principe même d'une valeur unique du point. Avec cette mesure, rigoureuse pour ceux qui sont usés par le travail, l'humiliation est terrible également pour la CFDT, qui en avait fait sa ligne rouge.

La suite de la page d'histoire que nous vivons n'est, elle, pas encore écrite.

Multiplés paramètres en suspens

Le mouvement social est né de la capacité d'une large majorité des Français de calculer grosso modo leur retraite malgré l'antienne sur l'illisibilité du système actuel, et de la comparer aux propositions Delevoye. L'intervention du premier ministre et, plus encore, le dossier de presse qui l'a accompagnée ont enfin donné quelques précisions sur la réforme. Mais de multiples paramètres restent en suspens, entretenant les inquiétudes.

Les enseignants voient le maintien de leur pension tributaire d'une évolution de leur mode de rémunération renvoyée à des discussions ultérieures. Le sort des agents RATP et SNCF est lié à des négociations d'entreprise, en apparente violation du principe d'universalité pourtant énoncé par Edouard Philippe.

Le dossier de presse indique cependant que la formule utilisée – « à moins de dix-sept ans de la retraite » – signifie que la réforme ne débutera qu'à partir de la génération 1980, voire 1985 pour les bénéficiaires des régimes spéciaux et certaines catégories de fonctionnaires dites « actives » (égoutiers, surveillants pénitentiaires... policiers?) dont le départ à la retraite est possible aujourd'hui dès 57 ans.

Mais que se passera-t-il s'ils prolongent leur carrière? Vont-ils tomber dans le nouveau dispositif? La question se pose aussi pour tous les travailleurs nés avant 1975 et qui souhaiteraient travailler au-delà de l'âge minimal de liquidation actuel. Par exemple, pour les fonctionnaires dits « sédentaires » qui poursuivent généralement jusqu'à l'âge limite (68 ans pour les professeurs d'université, les magistrats...), cela signifie-t-il que ceux des générations 1969-1974 basculeront dans le nouveau système passé l'âge de 62 ans? Si oui, ils pourraient décider de partir en masse plus tôt à la retraite pour éviter cette bascule... à l'inverse de l'objectif d'allongement des carrières affiché par la réforme.

Le premier ministre a parlé des femmes comme étant les grandes gagnantes du nouveau système. L'argument de poids est la bonification de 5 % par enfant de la pension d'un parent, et de 2 % supplémentaires pour les familles nombreuses. On notera que les familles avec trois enfants, dont les deux parents ont des revenus du travail proches, sont perdantes dans ce schéma (les deux touchant jusqu'à pré-



L'INTRODUCTION D'UN ÂGE PIVOT TUE LE PRINCIPE MÊME D'UNE VALEUR UNIQUE DU POINT

sent 10 % de bonification retraite). La bonification pour les mères sera un choix par défaut. Comme, fréquemment, les hommes ont des salaires supérieurs à leurs compagnes, le choix se porterait plutôt sur le père. Mais quand devra s'effectuer ce choix? Et, après un divorce, la mère pourra-t-elle récupérer la bonification si le couple avait choisi de la donner au père? Aucun début de réponse...

Les femmes ont des carrières plus hachées. Elles seraient donc aussi concernées au titre de l'autre groupe bénéficiaire de la réforme selon le premier ministre : les précaires. Mais l'étude des trajectoires professionnelles montre que la précarité se joue essentiellement en début de carrière et autour d'accidents de la vie : retenir l'ensemble de la carrière plutôt que les dernières années peut donc, au contraire, leur faire perdre beaucoup. Le premier ministre souligne que des points seront attribués aux chômeurs et que toute période travaillée permettra d'accumuler des points, alors que le régime actuel est marqué par des effets de seuil pour l'obtention des trimestres.

Mais qui aura droit à ces points? Edouard Philippe n'en a rien dit, mais le dossier de presse est explicite. La logique du système complémentaire Agirc-Arrco est retenue : seules les périodes de chômage indemnisées permettront d'obtenir des points, sur la base de l'indemnité. La retraite des précaires passés par des périodes de chômage sera donc totalement tributaire des réformes des régimes d'assurance-chômage. Or, justement, la refonte de l'assurance-chômage imposée récemment par le gouvernement va faire perdre les indemnités à des centaines de milliers de précaires ou va les réduire.

Rappelons que les partenaires sociaux n'avaient pu trouver un accord sur cette réforme de l'assurance-chômage du fait de l'exigence d'économie du gouvernement. Le parallélisme est troublant : pour les retraites, le gouvernement remet en apparence en selle les partenaires sociaux, mais à condition qu'ils trouvent une « trajectoire crédible de retour à l'équilibre », alors même qu'une grande partie des recettes est déterminée par l'Etat – à commencer par le niveau de rémunération et donc de cotisation retraite des fonctionnaires!

Le plus gros risque pour le gouvernement est que la boîte de Pandore des retraites n'élargisse la contestation à l'ensemble de l'édifice de ses réformes, et ne contredise sa volonté récemment affichée de renouer avec les corps intermédiaires. ■